

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors du Conseil Communautaire du jeudi 09 avril 2026, dans le délai légal (L.2312-1 du CGCT) des deux mois précédant le vote du budget par l'assemblée.

Le Budget Primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou avant le 30 Avril de l'année du renouvellement des organes délibérants, (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par de l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les documents budgétaires remis à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions comptables et budgétaires (M57 et M4). La présentation est issue du logiciel de l'Etat TOTEM. Celui-ci formate les données budgétaires pour la télétransmission au contrôle de légalité à la Préfecture de Haute-Corse.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20260427-2026-45-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2026

BUDGET PRIMITIF : LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal retranscrit financièrement l'action communautaire dans le périmètre des compétences générales de la communauté de communes Marana Golo.

Ce budget est régi par l'instruction budgétaire et comptable M57 depuis le 1er janvier 2023. Sa forme et sa présentation répondent par conséquent aux obligations prévues à l'article L.2312- 3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à savoir :

- I) Informations générales,
- II) Présentation générale du budget,
- III) Vote du budget,
- IV) Annexes.

Afin d'en simplifier l'approche et la lecture, il vous est proposé d'aborder le Budget Primitif 2026 sous l'angle de la présentation générale du budget figurant dans les paragraphes II A2 et II A3 du document budgétaire. Cette présentation se déclinera selon le schéma suivant :

- Section de fonctionnement :
 - o Recettes :
 - ♣ Recettes réelles
 - ♣ Recettes d'ordre
 - o Dépenses :
 - ♣ Dépenses réelles
 - ♣ Dépenses d'ordre

- Section d'investissement :
 - o Recettes :
 - ♣ Recettes réelles
 - ♣ Recettes d'ordre
 - o Dépenses :
 - ♣ Dépenses réelles
 - ♣ Dépenses d'ordre

L'évolution sera abordée sur le même niveau d'étape budgétaire à savoir le budget primitif, pour l'exercice 2026 en comparaison avec celui de 2025.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2026 retrace les opérations courantes nécessaires au bon fonctionnement courant des services de la collectivité. Au Budget Primitif 2026, cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant total de 35 049 106 € (31 316 739 € en 2025).

1- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES			
		BP 2025 + DM	BP 2026
013	Atténuation de charges	3 376 570,00	205 000,00
70	Vente de services	251 000,00	3 633 365,00
73	Impôts et taxes	2 177 864,00	2 104 846,00
731	Fiscalité locale	11 792 050,00	12 868 420,00
74	Dotations et participations	2 079 877,00	2 046 139,00
75	Revenus des immeubles & autres produits	86 950,00	141 186,00
76	Produits financiers	17 516,17	16 786,34
77	Produits exceptionnels	-	-
78	Reprise sur provisions	19 887,00	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		19 801 714,17	21 015 742,34
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	201 126,74	344 187,05
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		201 126,74	344 187,05
R002	Excédent de fonctionnement reporté	11 313 897,99	13 689 177,18
TOTAL RECETTES		31 316 738,90	35 049 106,57

A) Les recettes réelles de Fonctionnement : 21 015 742.34 €

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles comprennent d'une part, les recettes de gestion courante, d'autre part, les produits financiers et les produits exceptionnels.

LES RECETTES DE GESTION COURANTES 21 015 742.34 €

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

RECETTES			
		BP 2025 + DM	BP 2026
013	Atténuation de charges	3 376 570,00	205 000,00
70	Vente de services	251 000,00	3 633 365,00
73	Impôts et taxes	2 177 864,00	2 104 846,00
731	Fiscalité locale	11 792 050,00	12 868 420,00
74	Dotations et participations	2 079 877,00	2 046 139,00
75	Revenus des immeubles & autres produits	86 950,00	141 186,00
76	Produits financiers	17 516,17	16 786,34
77	Produits exceptionnels	-	-
78	Reprise sur provisions	19 887,00	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		19 801 714,17	21 015 742,34

Les recettes de gestion courante sont les ressources pérennes de la collectivité. Elles garantissent l'équilibre financier des dépenses liées à l'action de la Communauté de Communes Marana Golo sur le long terme.

- Chapitre 013 : les atténuations de charges : 205 000 €

Jusqu'à l'exercice 2025, ce chapitre regroupait les remboursements des charges de personnel des budgets annexes (eau & assainissement) ainsi que les remboursements des indemnités journalières et charges sociales lors d'absences maladie. CA la demande au Service de Gestion comptable de Borgo, ce chapitre ne retrace plus que les recettes provenant des remboursements d'indemnités journalières et charges sociales lors d'absence pour maladie.

		BP 2025 + DM	BP 2026
013	Atténuation de charges	3 376 570,00	205 000,00

- Chapitre 70 : produits des services : 3 633 365 €

Ce chapitre retrace les ventes, les prestations de service et produits afférents aux activités annexes de la collectivité et depuis l'exercice 2025, à la demande du service de Gestion Comptable de Borgo les remboursements des charges de personnel des budgets annexes (eau & assainissement)

Les produits de services se déclinent en :

- Recettes des services municipaux correspondant à la redevance spéciale estimé à 418 000 €
- Un loyer d'occupation de 1 000 € versé par les services météo
- Le remboursement des frais de personnel des budgets annexes estimés à 3 214 365 €

		BP 2025 + DM	BP 2026
70	Vente de services	251 000	3 633 365

➤ Chapitre 73 : impôts et taxes : 2 104 846 €

Avec la nomenclature M57 le chapitre 73 de la nomenclature M14 s'est scindé en 2 parties : chapitre 73 « Impôts et taxes » et chapitre 731 « Fiscalité locale ».

Désormais ce chapitre budgétise :

⊗ Le FPIC pour un montant de 117 000 € (200 000 € au BP 2025). C'est en lien direct avec le chapitre 014 des dépenses (atténuation des produits).

⊗ La fraction de TVA pour un montant de 1 987 846 € conformément au formulaire 1259 (notification des produits prévisionnels pour 2025)

➤ Chapitre 731 : Fiscalité directe : 12 868 420 €

Les impôts et taxes figurent au chapitre 731 du budget. Ces recettes sont la ressource essentielle de la collectivité :

Les contributions directes : pour un montant prévisionnel attendu de 12 868 420 € (11 792 050 € en 2025) dont la variation s'explique par la revalorisation des bases entre 2025 et 2026

Conformément aux bases prévisionnelles 2026, les produits inscrits au budget primitif 2026 sont :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2 328 837 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19 746 €
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 271 277 €
- Cotisation foncière des entreprises : 1 038 701 €
- TEOM : 7 444 361 €

Les autres recettes fiscales :

- Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations : 150 000 €
- Taxe de séjour : 460 000 €
- Le prélèvement sur les jeux hippiques : 3 500 €
- Le versement mobilité : 1 152 000 €

RECETTES			
		BP 2025 + DM	BP 2026
73	Impôts et taxes	2 177 864	2 104 846
731	Fiscalité locale	11 792 050	12 868 420

➤ Chapitre 74 : Dotations et participations : 2 046 139 €

Ce chapitre retranscrit les produits en provenance de l'Etat et des principaux partenaires de la collectivité

L'ensemble de ces recettes s'établit ainsi :

- Dotation d'intercommunalité = 403 825 € (327 128 € au BP 2025),
- Dotation de Compensation de l'Etat au titre de contributions directes prévues pour un montant de 716 944 € (747 341 € au BP 2025),
- DGF à reverser aux communes : 814 170 € (843 908 € au BP 2025). A mettre en lien avec le chapitre 014 en dépenses 890 442 €)
- Subventions des différents partenaires (Etat, DDT, SGAC, Région de Corse) = 110 000 € :
- FCTVA : 1 200 € (7 000 € au BP 2025) qui représente le solde 2025. En effet la Loi de Finances 2026 propose un gel du FCTVA en 2026. A partir de 2027 le remboursement se fera sur la base du n+1

		BP 2025 + DM	BP 2026
74	Dotations et participations	2 057 730	2 079 877

➤ Chapitre 75 : Autres produits de gestion : 141 186 €

Ces recettes correspondent essentiellement aux subventions versées dans le cadre des études lancées par la collectivité : ADEME/ANCT.

- ♣ Etude de préfiguration d'une démarche EIT
- ♣ Territoire d'engagement
- ♣ Elaboration plan mobilité durable / mobilité AVELO
- ♣ Mise en place des biodéchets

Ce chapitre retranscrit les produits en provenance de l'Etat et des principaux partenaires de la collectivité

		BP 2025 + DM	BP 2026
75	Revenus des immeubles & autres produits	86 950	141 186

➤ Chapitre 76 : Produits financiers : 17 516.17 €

Il s'agit du remboursement d'une avance accordée durant l'exercice 2018 au budget assainissement suite au lancement de gros travaux d'investissement. Ce remboursement s'effectue sur la base d'un taux d'intérêt d'un emprunt de plus de 5 m€ réalisé durant cette période sur le budget principal

RECETTES			
		BP 2025 + DM	BP 2026
	Produits financiers	17 516	16 786

B) Les recettes d'ordre de Fonctionnement : 14 033 364,23 €

Les recettes d'ordre de fonctionnement n'ont pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit d'un jeu d'écritures qui ne donne lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Ce chapitre retrace les dépréciations de subventions reçues transférables au compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat » = 295 580,05 € ; la neutralisation des amortissements des fonds de concours : 48 607 € ;

Le résultat de fonctionnement (excédent) cumulé des exercices précédents, soit 13 689 177,18 € peut être utilisé pour financer l'investissement ou équilibrer le fonctionnement. Ce montant correspond aux économies ou accumulé en fonctionnement les années précédentes, réutilisé dans le budget actuel.

	BP 2025 + DM	BP 2026
Opérations d'ordre de transfert entre sections	201 126,74	344 187,05
Excédent de fonctionnement reporté	11 313 897,99	13 689 177,18

2- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		BP 2025 + DM	BP 2026
011	Charges à caractère général	5 174 878,00	5 309 196,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 860 652,00	5 952 527,00
014	Atténuation de produits	1 205 908,00	1 252 620,00
65	Autres charges de gestion courante	6 016 124,00	6 618 920,00
66	Charges financières	30 144,57	27 929,68
67	Charges exceptionnelles	240 000,00	178 000,00
68	Provisions	140 748,00	99 490,43
Total des dépenses réelles de fonctionnement		18 668 454,57	19 438 683,11
023	Virement à la section d'investissement	11 969 957,43	14 768 403,09
042	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	678 326,90	842 020,37
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		12 648 284,33	15 610 423,46
TOTAL DEPENSES		31 316 738,90	35 049 106,57

A) Les dépenses réelles de Fonctionnement : 19 438 683,11 €

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux dépenses qui génèrent des flux de trésorerie en direction de tiers (décaissements).

Elles comprennent d'une part, les dépenses de gestion courantes, d'autres part, les charges financières et les charges exceptionnelles.

LES DEPENSES DE GESTION COURANTES 19 438 683,11 €

Ces charges correspondent aux dépenses liées directement à l'activité de service public.

		BP 2025 + DM	BP 2026
011	Charges à caractère général	5 174 878,00	5 309 196,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 860 652,00	5 952 527,00
014	Atténuation de produits	1 205 908,00	1 252 620,00
65	Autres charges de gestion courante	6 016 124,00	6 618 920,00

➤ Chapitre 011 : Charges à caractère général : 5 309 196 €

Ce chapitre retrace les dépenses réelles telles que les acquisitions de fournitures, de prestations de services ainsi que les taxes payées par la collectivité. Ces dépenses sont essentiellement composées des fournitures, des fluides (eau, électricité), des contrats de prestation de service, des assurances, de l'entretien, la réparation, la maintenance, les charges locatives et impôts payées par la Collectivité

Ces dépenses sont orientées à la hausse de 134 318 € par rapport au BP 2025 en raison de la poursuite de l'inflation supérieure à 2 % qui impacte désormais l'ensemble des dépenses de la collectivité ainsi qu'une forte inflation au niveau de l'énergie, des matières premières, des assurances.

Les inscriptions pour 2026, tiennent compte également des éléments suivants :

- L'accélération de la lutte contre les inondations et la gestion des milieux aquatiques (GEMAPI) avec : pour 2026, le besoin de financement s'établit à environ 1.5 m€ (hors charges de personnel). Dès le premier trimestre 2026, la collectivité engagera la préparation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) relatif au marché d'entretien des cours d'eau, en complément des interventions réalisées en régie par le service aménagement.
- Le Trait de côte – Lancement des études stratégiques : Au premier trimestre 2026, sera engagée la préparation du DCE relatif au marché de réalisation des cartographies d'évolution du trait de côte à 30 ans et 100 ans. L'attribution du marché interviendra au cours du premier trimestre 2026, pour un rendu attendu en fin d'année 2026.
- Sentiers de randonnée – Phase 2 : déploiement opérationnel : À compter de 2026, la stratégie

communautaire relative aux sentiers de randonnée entre en phase opérationnelle.

- **Projet Alimentaire Territorial (PAT) – Reconnaissance et déploiement opérationnel** : La CCMG a obtenu la reconnaissance officielle de niveau 2 pour son Projet Alimentaire Territorial (PAT), distinction délivrée par le ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Cette labellisation vient consacrer l’engagement du territoire en faveur d’une alimentation saine, locale, durable et accessible à tous. Une dizaine d’actions sont actuellement déployées dans le cadre du programme validé par les élus lors du conseil communautaire du 19 juin 2025, traduisant l’entrée du PAT dans une phase opérationnelle structurée.
- **Développement économique – Structuration et changement d’échelle** : L’année 2026 marque également une étape stratégique pour le développement économique communautaire
- Les dépenses du service déchets qui représentent plus de la moitié de ce poste vont se poursuivre avec une augmentation en raison du renouvellement des marchés publics passés avec une hausse des prix de 10%

		BP 2025 + DM	BP 2026
011	Charges à caractère général	5 174 878	5 309 196

➤ Chapitre 012 : Charges de personnel : 5 952 527 €

Le budget annoncé par le service des Ressources Humaines pour 2026 va s’élever à **5 952 527 €** soit +6.6 % par rapport au résultat de 2025 qui s’élevait à 5 560 467,39€.

Les principaux impacts sur la masse salariale par rapport à 2025 seront les suivants :

- L’augmentation de 3% des cotisations CNRACL et de l’IRCANTEC
- La prise en compte du GVT (glissement vieillesse technicité) des titulaires implique une hausse de 2.15% à effectif constant
- La prise en compte du versement mobilité depuis le 01/09/2025
- Une revalorisation des contrats de droit public et privé
- L’impact sur 2026 des recrutements effectués en cours d’année 2025, la transformation des contrats CDD en CDI / stagiairisation ; les remplacements d’agents partis
- Les créations de postes 2026 : 1 charge de mission PAT et 1 chargé de missions Risques. 1 responsable du service déchet et 1 gestionnaire RH

DEPENSES		
	BP 2025 + DM	BP 2026
Charges de personnel et frais assimilés	5 860 652	5 952 527

➤ Chapitre 014 : Atténuation des produits : 1 252 620 €

Ce chapitre retranscrit l'ensemble des prélèvements opérés sur les produits fiscaux intercommunaux.

Ces dépenses se déclinent en :

- Attribution de compensation (AC) aux communes = 890 442 € (identique au BP 2025),
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) = 325 662 € (200 000 € au BP 2025). La collectivité est devenue contributrice ces dernières années ; puisqu'elle perçoit 117 000 € et reverse 325 662 €
- La Participation de la collectivité au redressement des finances publiques : 32 866 €
- Un reversement exceptionnel de 3 500 €

		BP 2025 + DM	BP 2026
014	Atténuation de produits	1 413 841	1 131 922

➤ Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 6 618 920 €

Les dépenses liées à la gestion de la compétence déchet : Les modalités de l'appel à cotisation SYVADEC ont évolué depuis 2024 : le soutien au tri qui faisait l'objet mensuellement de l'émission d'un titre de recettes au chapitre 74 est directement intégré dans l'appel à cotisation et non plus versé de façon séparée. Le montant de la cotisation 2026 s'élève à 5 213 460 € (5 165 104 au BP 2025)

Les crédits alloués à L'office de tourisme intercommunal 488 000 € en 2026 contre 500 000 € au BP 2025 ne traduit que partiellement les efforts de la collectivité en matière d'attractivité du territoire (cf promotion des sentiers, du nettoyage des plages, du patrimoine)

Le conseil communautaire a fait le choix de verser le versement mobilité sur le budget principal en recettes (chapitre 731) pour un montant de 1 152 000 €. Cette contribution pouvant être utilisé pour financer des projets structurants comme les aménagements de piste cyclables prévus dans le PPI et de reverser en contrepartie une subvention d'équilibre au budget Transport qui s'élève à 681 410 €

Ce chapitre retrace également :

- Les admissions en non-valeur ou créances éteintes : 8 000 €
- Les subventions aux communes membres s'élèvent à 40 000 €
- Les subventions CRTE à reverser selon la convention à la CAB : 21 000 €
- Les droits d'accès au SAAS « Habitat cadre de vie » : 6 000 €

Pour finir, les indemnités, frais de mission et de formation des élus = 161 050 € (164 620 € au BP 2025).

		BP 2025 + DM	BP 2026
65	Autres charges de gestion courante	6 016 124	6 618 920

➤ Chapitre 66 : les dépenses financières et exceptionnelles : 27 929.68 €

Ces charges correspondent à l'ensemble des charges liées à la gestion financière de la collectivité : intérêts de la dette bancaire et partenariat public privé, Intérêts Courus Non Echus (ICNE) et intérêts liés aux prêts avec option de trésorerie.

Elles sont orientées à la baisse en raison du profil d'extinction de la dette, de l'emprunt de 2.5 millions souscrit fin 2017. La ventilation s'opère ainsi :

- Intérêts réglés aux échéances d'emprunts bancaires = 28 209.09 € (30 418.89 € au BP 2025),

- Intérêts courus non échus = - 279.41. € (- 274.32 € au BP 2025)

		BP 2025 + DM	BP 2026
66	Charges financières	30 144.57	27 929.68

➤ Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 178 000 €

Les charges exceptionnelles en M57 ne regroupent plus que les prévisions d'annulation de titres sur exercices antérieurs.

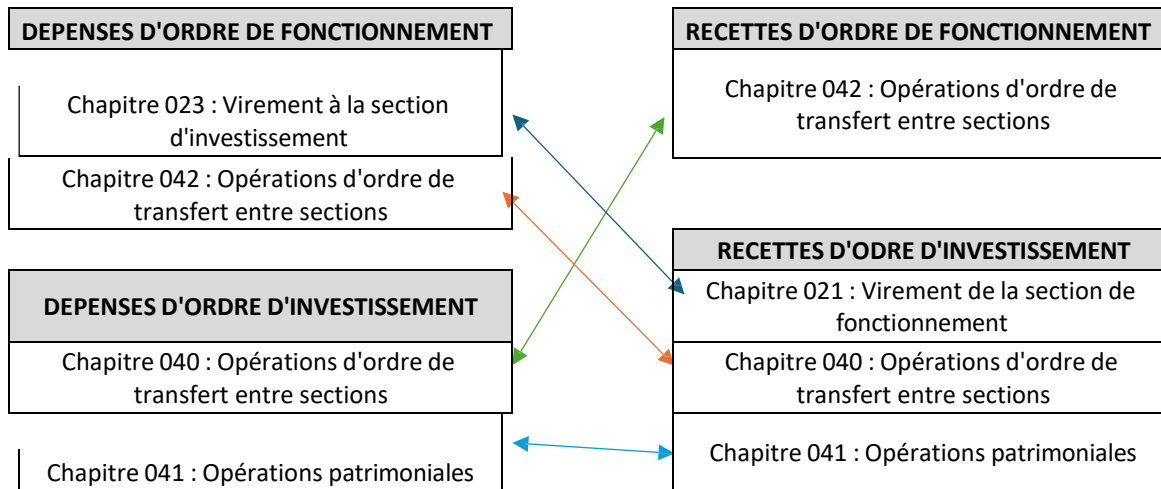
Ce sont des inscriptions de précaution intégrant les différentes écritures exceptionnelles relatives aux régularisations comptables et aux remboursements des usagers sur exercices clos.

		BP 2025 + DM	BP 2026
67	Charges exceptionnelles	240 000	178 000

B) Les dépenses d'ordre de Fonctionnement : 15 610 423.46 €

Les dépenses d'ordre en fonctionnement et en investissement n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Ces dépenses s'équilibrent toujours sur l'ensemble du budget selon le schéma suivant :



→ Le chapitre 023 représente l'épargne de gestion qui est transférée à l'investissement au chapitre 021 afin de participer au financement de cette section.

→ Le chapitre 042 en fonctionnement s'équilibre avec le chapitre 040 en investissement pour les écritures d'amortissements qui constatent l'usure des biens acquis.

→ Le chapitre 040 en investissement s'équilibre avec le chapitre 042 en fonctionnement pour les écritures d'amortissement qui constatent la dépréciation des subventions liées aux biens d'investissement qui se déprécient comptablement avec les amortissements.

→ Les chapitres 041 de la section d'investissement en dépenses et en recettes constatent les régularisations d'affectation comptable définitives de certaines dépenses d'investissement.

		BP 2025 + DM	BP 2026
023	Virement à la section d'investissement	11 969 957.43	14 768 403.09
042	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	678 326.90	842 020.37

→ Le chapitre 023 retrace l'autofinancement libre dégagé par la section de fonctionnement. Il participe à l'équilibre de la section de fonctionnement. Le montant transféré à l'investissement est de 14 768 403.09 €.

→ Le chapitre 042 retrace les dotations aux amortissements figurant au compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations » d'un montant de 842 020.37 €.

Le montant est en hausse car il est la constatation comptable de l'usure des acquisitions d'investissement cumulées lors de ces dernières années et la comptabilisation désormais au prorata temporis directement sur l'année d'acquisition, avec la nomenclature M57. Les dotations aux provisions au compte 6817 « Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » sont d'un montant prévisionnel de 99 490 € (140 656 € au BP 2025) .

CONCLUSION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 35 049 106.57 € avec une augmentation de 3 732 367 € soit + 11.91 % % par rapport au budget primitif 2025.

L'autofinancement permettant de financer une partie des investissements sera de l'ordre de 14 468 403 € .

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Au Budget Primitif 2026, cette section est votée en sur-équilibre : en dépenses : 13 307 797.52 € et en recettes 20 604 253.77 €

1- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se décomposent en recettes réelles et en recettes d'ordre :

RECETTES			
		BP 2025 + DM	BP 2026
10	Dotations et participations	170 000	-
13	Subventions	719 112	3 727 923
16	Emprunt nouveau	-	-
27	Autres immos	39 665	39 665
Investissement		928 777	3 767 588
041	Opérations patrimoniales		
021	Virement de la section de fonctionnement	12 345 343	14 768 403
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	678 327	842 020
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		13 023 670	15 610 423

R002	Excédent de fonctionnement reporté	958 640	1 226 242
TOTAL RECETTES		14 911 087	20 604 254

A) Les recettes réelles d'investissement : 3 767 588 €

Les recettes réelles d'investissement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de Trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles se décomposent en recettes d'équipement, en recettes financières et en recettes d'opérations pour compte de tiers.

Les recettes d'équipement : 3 767 588 €

		BP 2025 + DM	BP 2026
10	Dotations et participations	70 000	0
13	Subventions	303 350	3 727 923
27	Autres immos	39 665	39 665

Deux types de recettes coexistent les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les autres immobilisations

Les subventions d'équipement concernent principalement :

- L'autorisation de programme « GEMAPI » avec le projet « Umbrione » de Borgo, le Plan d'Etude préalable au PAPI et le Plan pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau : 2 920 778 € (Etat, Fonds verts et collectivité de corse).
- L'éclairage public du Cordon lagunaire : 272 367 €
- Le bâtiment du service collecte : 392 000 €

Les recettes financières : 39 665 € correspondent au remboursement par le budget annexe de l'assainissement d'un prêt effectué en 2018

Pour finir, conformément à la Loi de finances 2026 il n'y aura pas de FCTVA en 2026.

B) Les recettes d'ordre d'investissement : 15 610 423 €

Les recettes d'ordre d'investissement n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements ni à décaissements.

→ Le chapitre 021 retrace l'autofinancement libre dégagé par la section de fonctionnement et transféré à l'investissement pour 14 768 403 €. Il participe à l'équilibre de la section d'investissement.

→ Le chapitre 040 retrace les dotations aux amortissements figurant aux comptes 28xxxx « Amortissement des immobilisations ... », déclinées selon la nature d'achat des biens, d'un montant de 842 020 €. Le montant est en hausse car il est la constatation comptable de l'usure des acquisitions d'investissement cumulées de ces dernières années.

2- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
		BP 2025 + DM	BP 2026
16	Emprunts	119 273	121 482
20	Immobilisations incorporelles	1 652 158	3 837 312
204	Subvention d'équipement	354 366	460 667
21	Immobilisations corporelles	7 805 299	8 544 149
Investissement		9 931 096	12 963 610
041	Opérations patrimoniales		
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	201 127	344 187
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		201 127	344 187
TOTAL DEPENSES		10 132 223	13 307 798

Les dépenses d'investissement se composent de dépenses réelles et de dépenses d'ordre.

A) Les dépenses réelles d'investissement : 12 963 610 €

Ces dépenses se déclinent en dépenses d'équipement et en dépenses financières

Les dépenses d'équipement : 12 842 128 €

Les dépenses d'équipement sont les acquisitions durables de biens dans le patrimoine de la collectivité

DEPENSES		
	BP 2025 + DM	BP 2026
Immobilisations incorporelles	1 652 158	3 837 312
Subvention d'équipement	354 366	460 667
Immobilisations corporelles	7 805 299	8 544 149

INVESTISSEMENT EN AP/CP : 43 515 125 €

Dans le cadre d'une politique efficiente d'investissements structurants pour la collectivité, il a été décidé d'adopter pour le budget primitif 2024 les Autorisations de Programmes (AP) et de Crédits de Paiement (CP) pour les exercices budgétaires de 2024 à 2029, qui ont été affinés pour l'exercice 2026.

Le détail est le suivant :

ENVELOPPE PROJET	CP Consommés ANTERIORITE S	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Total
GEMA-PI	380 329	3 710 471	5 103 242	7 174 468	1 506 120	17 874 630
PAPI : Etudes préalables et travaux	19 491	500 000	1 106 562			1 626 053
PEP-PAPI : actions				795 908		795 908
Umbrione : Etudes préalables et travaux	75 772	642 244				718 016
GEMAPI-PPRE		2 317 440	3 824 040	6 241 560	1 506 120	13 889 160
GEMA-PI : solde études et travaux et acquisition de matériel	152 095	50 000	50 000	50 000		302 095
TRAIT DE COTE SLGICT	17 617	185 787	107 640	72 000		383 044
DFCI	115 354	15 000	15 000	15 000		160 354
Mobilité et aménagement Urbain	156 561	4 232 868	4 463 912	3 900 000	1 900 000	14 653 341
Eclairage Public cordon lagunaire	25 894	1 210 906		-		1 236 800
Mobilité : déploiement vélo	9 029	120 571	500 000	500 000		1 129 600
Déchets : PAV		516 941	1 400 000	1 400 000	1 400 000	4 716 941
Aménagements et voies douces		1 500 000	1 500 000	1 500 000		4 500 000
Sécurisation du cordon lagunaire	121 638	339 450	563 912	-		1 025 000
Aménagements piste cyclable du lido		545 000	500 000	500 000	500 000	2 045 000
Fonds de concours développement et attractivité du territoire	239 333	460 667	-	-	-	700 000
Fonds de concours	239 333	460 667				700 000
Stratégie Immobilière	1 455 643	1 331 357	2 450 000	2 443 000	-	7 680 000
Siège / Service collecte / locaux techniques	1 455 643	1 081 357	2 200 000	2 193 000		6 930 000
Acquisitions foncières et aménagement		250 000	250 000	250 000		750 000
Tourisme et attractivité du territoire	75 800	167 610	211 122	111 122	0	565 654
Sentiers de randonnées + petit patrimoine + ricciate	75 800	167 610	211 122	111 122		565 654
Modernisation et renouvellement de la flotte automobile	173 805	923 695	200 000	50 000	-	1 347 500
Matériel roulant : service collecte et aménagement	76 172	843 828	150 000			1 070 000
Flotte automobile Renouvellement	97 633	79 867	50 000	50 000		277 500
Ecologie/PCAET	-	397 000	297 000	-	-	694 000
Transition écologique / PCAET		397 000	297 000			694 000
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES	2 481 471	11 223 668	12 725 276	13 678 590	3 406 120	43 515 125

Les dépenses financières : 121 482 €

DEPENSES		
	BP 2025 + DM	BP 2026
Emprunts	119 273	121 482

Ce chapitre retrace les remboursements de capital lié à la dette de la Collectivité. Conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt constituant le profil de la Dette de la collectivité.

B) Les dépenses d'ordre d'investissement : 344 187 €

Les dépenses d'ordre d'investissement n'ont pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit d'un jeu d'écritures qui ne donne lieu ni à encaissement ni à décaissement.

→ Le chapitre 040 retrace les dépréciations de subventions transférables au compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat »

CONCLUSION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement pour la troisième année consécutive est votée en suréquilibre pour un montant de 13 307 798 € en dépenses et 20 604 254 € en recettes avec une augmentation de 38% par rapport au budget primitif 2025.

La section d'investissement présente un excédent lié principalement au report antérieur et au phasage des opérations inscrites en AP/CP.

En M57, seule l'existence d'un déficit d'investissement impose une affectation via le 1068. En l'absence de besoin de financement, il n'y a aucune obligation réglementaire de neutraliser un excédent.

Le niveau constaté, compris entre 20 % et 50 % du volume annuel d'investissement, reste cohérent dans une gestion pluriannuelle, compte tenu des délais d'études, de procédures et de notification des marchés.

Cet excédent renforce la capacité d'autofinancement, limite le recours à l'emprunt et sécurise les engagements futurs du PPI.

La situation relève donc d'un phasage opérationnel et non d'un déséquilibre budgétaire

CONCLUSION DU BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET PRINCIPAL

Dans un contexte d'inflation, marqué notamment par une hausse des prix de l'ensemble des biens, des prestations et des salaires, la communauté de communes de Marana Golo poursuit avec toute la prudence requise, le projet ambitieux d'investissements et de services à la population tourné résolument vers un avenir plus maîtrisé, plus protecteur et plus économe énergétiquement ainsi que plus responsable face à la transition écologique.

Le budget principal s'équilibre en fonctionnement à la somme totale de 35 049 106 € et en suréquilibre en investissement (13 307 797/20 604 253€)

Ce projet de Budget Primitif 2026 s'inscrit dans un cadre budgétaire qui se caractérise par :

- Une stabilité des taux d'imposition,
- La dynamique de son autofinancement freinée mais dont le ratio reste très satisfaisant
- La maîtrise de son endettement,
- La poursuite d'investissements pluriannuels,
- Une gestion raisonnée entre les recettes et les dépenses.

BUDGET PRIMITIF 2026 : LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes de Marana Golo retranscrivent des compétences Eau et Assainissement

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget annexe de l'eau retranscrit les mouvements budgétaires propres aux dépenses liées à la gestion de l'Eau conformément au plan comptable M49

I. La section de fonctionnement : 7 044 512 €

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service Eau.

Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies, les produits exceptionnels et les reprises sur provisions.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 7 044 512 euros.

❖ Recettes réelles de fonctionnement :

- Chapitre 70 : 4 568 000 €
- Chapitre 77 : 20 000 €
- Chapitre 78 : 100 000 €

❖ Recettes d'ordre de fonctionnement :

- Chapitre 042 : opérations de section à section : 429 275 € - dépréciation des subventions perçues des exercices précédents

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments et réseaux communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 22 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 7 044 512 euros.

❖ Dépenses réelles de fonctionnement :

- Chapitre 011 : 2 973 000 € (dépenses liées à la gestion du service)
- Chapitre 66 : 12 729 € (intérêt des emprunts)
- Chapitre 65 : 50 000 € titres irrécouvrables et 10 000 € charges diverses
- Charges exceptionnelles : 14 000 €

- Les provisions 68 : 190 594 €. Il s'agit principalement de provisions destinées à couvrir la dépréciation des comptes de tiers
- ❖ Dépenses d'ordre de fonctionnement :
 - Chapitre 042 : opérations de section à section : 789 286 € - amortissements des immobilisations

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la communauté de Communes à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Au BP 2026, cet autofinancement s'élève à 2 187 903 €

Il existe trois principaux types de recettes pour la régie Eau :

- La vente d'eau, soit : 3 000 000 €
- Les redevances Agence de l'eau : 648 000 €,
- Les travaux de pose de compteurs et frais d'inscription : 270 000 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes - 011	1 419 914	Excédent brut reporté	1 927 237
Dépenses de personnel - 012	1 553 086	Recettes des services - 70	4 568 000
Autres dépenses de gestion courante -65	60 000	Impôts et taxes	
Dépenses financières -66	12 729	Dotations et participations	
Dépenses exceptionnelles -67	14 000	Autres recettes de gestion courante	
Agence de l'eau -013	817 000	Recettes exceptionnelles -78	100 000
Provisions - 68	190 594	Recettes financières	0
Total dépenses réelles	4 067 323	Autres recettes	20 000
Charges (écritures d'ordre entre sections) 040	789 286	Total recettes réelles	6 615 237
Virement à la section d'investissement	2 187 903	Produits (écritures d'ordre entre sections)	429 275
Total général	7 044 512	Total général	7 044 512

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la communauté de communes regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et l'autofinancement dégagé de la section de Fonctionnement

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté déficit		Solde d'investissement reporté excédent	890 335
Remboursement d'emprunts -16	77 724		
Travaux - 21	3 189 621	Virement de la section de fonctionnement	2 187 903
Etudes -20	200 000	FCTVA	
Autres		Taxe aménagement	
Autres dépenses		Subventions -13	29 095
Charges (écritures d'ordre entre sections)	429 275	Emprunt	
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	789 286
Total général	3 896 620	Total général	3 896 620

c) Les opérations d'investissements 2026 sont les suivantes :

Opération	Programme d'investissement	Dépenses HT	Recettes	Solde à Financer
103	Etanchéités des réservoirs	140 000.00		140 000.00
400	Protection des captages	150 000.00		150 000.00

800	Renforcement des capacités de stockage	130 000.00		130 000.00
101	Matériel	300 000.00	29 095	270 905.00
300	Travaux courants	500 000.00		500 000.00
		3 262 306.00	29 095.00	3 233 211.00

- Subvention demandée (attente de l'arrêté d'attribution)

d) Les subventions d'investissements prévues pour 2026 :

- de la Région : 29 095 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service Assainissement.

Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies, les produits exceptionnels et les reprises sur provisions.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 5 515 039 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments et réseaux communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 26.9 % des dépenses de fonctionnement.

- ❖ Recettes réelles de fonctionnement :
 - Chapitre 70 Vente de produits : 3 917 452 €
 - Chapitre 75 Gestion courante : 22 901 €
 - Chapitre 78 Reprise sur dotations : 108 130 €

❖ Recettes d'ordre de fonctionnement :

- Chapitre 042 : opérations de section à section : 238 234 € - dépréciation des subventions perçues des exercices précédents

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments et réseaux communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 5 515 039 euros.

❖ Dépenses réelles de fonctionnement :

- Chapitre 011 : 3 148 943 € (dépenses liées à la gestion du service)
- Chapitre 66 : 168 588 € (intérêt des emprunts)
- Chapitre 65 : 10 000 € titres irrécouvrables et 10 000 € charges diverses
- Charges exceptionnelles : 100 000 €

❖ Dépenses d'ordre de fonctionnement :

- Chapitre 042 : opérations de section à section : 970 901 € - amortissements des immobilisations

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la communauté de Communes à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Il s'élève à 1 008 476 €

Il existe trois principaux types de recettes pour la régie Assainissement :

- La redevance assainissement, soit : 3 282 452 €
- La PFAC : 420 000 €,
- Les contrôle des installations : 15 000 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes 011	1 648 500	Excédent brut reporté	1 228 322
Dépenses de personnel 012	1 485 443	Recettes des services 70	3 917 452
Autres dépenses de gestion courante 65	10 000	Impôts et taxes	
Dépenses financières 66	168 588	Reprise sur provisions	0
Dépenses exceptionnelles 67	100 000	Autres recettes de gestion courante	22 901
Agence de l'eau 013	15 000	Recettes exceptionnelles 78	108 130

Provisions 68	108 130	Recettes financières	0
Total dépenses réelles	4 048 483	Autres recettes	0
Charges (écritures d'ordre entre sections)	970 901	Total recettes réelles	5 276 805
Virement à la section d'investissement	1 008 476	Produits (écritures d'ordre entre sections)	238 234
Total général	5 515 039	Total général	5 515 039

II. La section d'investissement

c) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la communauté de communes regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : trois types de recettes coexistent les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, le FCTVA et l'autofinancement dégagé de la section de Fonctionnement

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté déficit		Solde d'investissement reporté excédent	1 492 347
Remboursement d'emprunts	411 145	Réserves (1068)	
Travaux	3 888 500	Virement de la section de fonctionnement	1 008 477
Etudes	367 789	FCTVA	197 357
Autres		Taxe aménagement	
Autres dépenses		Subventions	1 231 586
Charges (écritures d'ordre entre sections)	238 234	Emprunt	
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	970 901
Total général	4 900 669	Total général	4 900 669

c) Les opérations d'investissements 2026 sont les suivantes :

Opération	PPI	Dépenses TTC	Recettes	Solde à Financer
OPERATIONS COURANTES				
1001	STEP Lido poste d'entrée	350 000,00		350 000,00
800	Remise à niveau des PR principaux	2 484 452,00	712 000,00	1 782 452
102-1	STEP Cordon lagunaire – Rénovation thermique	52 740,00	97 300,00	-44 560,00
103	STEP Rurales	375 075,00	399 341,00	-24 266,00
110	STEP Plaines	200 000,00		350 000,00
200	Travaux courants	350 000,00		230 772,00
301	Matériel	250 000,00	22 945,00	227 055,00
700	Etudes diverses	200 000,00	-	200 000,00
1400	Schéma directeur et application	256 244,00		256 244
		4 528 511,00	1 231 586,00	3 296 925,00

d) Les subventions d'investissements prévues pour 2026 :

- de la Région : 336 113 €

- de l'Agence de l'eau : 895 473 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La communauté de communes a décidé de créer, à compter de 2026, un budget annexe dédié au transport, afin de mieux identifier les coûts liés à cette compétence, d'accompagner la montée en puissance progressive du service et d'anticiper le développement futur d'un réseau structuré (4 lignes régulières identifiées).

À ce stade, le service repose encore sur des conventions de transport, sans régie directe ni flotte de véhicules.

Les dépenses de fonctionnement couvrent principalement

- Les marchés d'exploitation des services de transport,
- Les charges administratives et techniques liées à la compétence.

Les recettes sont constituées majoritairement :

- Une subvention d'équilibre versée par le budget principal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service Assainissement.

Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies, les produits exceptionnels et les reprises sur provisions.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 690 610 euros.

- ❖ Recettes réelles de fonctionnement :
 - Chapitre 74 Dotations participations : 690 610 €
- ❖ Recettes d'ordre de fonctionnement :
 - Chapitre 042 : aucune à ce stade du budget

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments et réseaux communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les contrats et conventions effectuées.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 690 610 euros.

- ❖ Dépenses réelles de fonctionnement :
 - Chapitre 011 : 466 350 € (dépenses liées à la gestion du service)
 - Chapitre 65 : 61 000 € (gestion courante : il s'agit du service transport dans les communes rurales)
- ❖ Dépenses d'ordre de fonctionnement :
 - Chapitre 042 : opérations de section à section : 3 219.60 € - amortissements des immobilisations

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la communauté de Communes à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Il s'élève à 160 040.40 €

Il existe deux principaux types de recettes pour ce budget :

- La subvention d'équilibre du budget principal : 681 410 €
- Les subventions des collectivités : 9 100.00 €,

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes 011	466 350.00	Excédent brut reporté	

Dépenses de personnel 012	0	Recettes des services 70	0
Autres dépenses de gestion courante 65	61 000.00	Impôts et taxes	
Dépenses financières 66	0	Reprise sur provisions	0
Dépenses exceptionnelles 67		Autres recettes de gestion courante	690 610.00
Provisions 68		Recettes financières	0
Total dépenses réelles	527 350.00	Autres recettes	0
Charges (écritures d'ordre entre sections)	3 219.60	Total recettes réelles	690 610.00
Virement à la section d'investissement	160 040.40	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	690 610.00	Total général	690 610.00

II. La section d'investissement

c) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la communauté de communes regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : trois types de recettes coexistent les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et l'autofinancement dégagé de la section de Fonctionnement

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté déficit		Solde d'investissement reporté excédent	
Remboursement d'emprunts		Réserves (1068)	
Travaux	145 000.00	Virement de la section de fonctionnement	160 040.40
Études	45 000.00	FCTVA	
Autres		Taxe aménagement	

Autres dépenses		Subventions	26 740.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	3 219.60
Total général	190 000.00	Total général	190 000.00

c) Les opérations d'investissements 2026 sont les suivantes :

Opération		Dépenses TTC	Recettes	Solde à Financer
OPERATIONS COURANTES				
100	Matériel	45 000.00	18 940.00	45 000.00
101	Etudes	45 000.00	7 800.00	45 000.00
102	Abribus	100 000.00		100 000.00
		190 000.00	26 740.00	163 260.00

d) les subventions d'équipements

Elles s'élèvent à 26 740.00 € (Fonds verts ; l'AUE)